



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUR

- **LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2014**
- **LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2013**

Adopté en séance plénière du 30 octobre 2013

RAPPORT : Projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2013 de la Région Réunion

Le Conseil prend acte du projet de décision modificative n° 2 au budget de la Région Réunion pour l'exercice 2013.

RAPPORT : Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014

En premier lieu, le CCEE souligne la cohérence suivie par la collectivité régionale en inscrivant ses orientations budgétaires pour l'exercice 2014 dans la continuité des grandes orientations pour la mandature présentée par le Président Didier ROBERT en mars 2010.

De même, le CCEE se félicite de l'effort réalisé par le Conseil régional pour rendre lisible ce document d'orientations budgétaires. En effet, les orientations y sont clairement exprimées et détaillées et demeurent par ailleurs très nombreuses. L'ensemble des compétences de la collectivité régionale est concerné.

Aussi, si le CCEE peut se satisfaire des intentions du Conseil régional d'agir avec volontarisme sur l'intégralité de ces compétences ; il s'interroge sur les capacités financières de la collectivité régionale pour les mettre en œuvre.

En effet, la réalisation de la nouvelle route du littoral impose au Conseil régional d'adopter une trajectoire d'équilibre budgétaire rigoureuse.

De plus, le contexte économique et financier international, national, l'acte III de la décentralisation ainsi que leurs incidences sur la situation financière de la collectivité régionale évoqués avec pédagogie dans les secteurs « affaires générales et financières » sont des éléments qui risquent d'impacter fortement les moyens du Conseil régional. Cela serait d'autant plus préjudiciable, car les politiques publiques présentées dans ces orientations budgétaires participent clairement à une volonté d'innover, de dynamiser le développement de La Réunion.

Néanmoins, le CCEE regrette la prise en compte insuffisante de l'humain dans ce projet d'orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2014. Il en veut pour preuve une politique de coopération régionale essentiellement vouée à l'économie, la disparition totale de toute référence à l'Éducation populaire. Cela paraît bien dommageable, car cette carence affaiblit de manière significative les politiques régionales présentées dans ce projet d'orientations.

Enfin, la commission apprécie la démarche engagée par le président des RUP¹ pour la prise en compte des propositions de la société civile organisée au plus haut niveau européen. Cette approche partenariale doit être poursuivie et renforcée, notamment dans le cadre de la mise en place de la plate-forme des RUP.

¹ RUP : Régions ultrapériphériques

1 RAPPORT « CULTURE »

La commission apprécie grandement la clarté du rapport culture de ces orientations budgétaires 2014, ce qui en améliore d'autant plus la lisibilité.

1.1 Arts visuels et contemporains

Au regard des actions de coopération culturelle passées, la commission réaffirme son attachement à la dimension régionale « proche Océan indien » (Madagascar, Comores, Mayotte, Maurice, Seychelles), cette dernière étant incontestablement une source d'enrichissement pour la création artistique, au côté des actions d'export vers les pays à fort potentiel économique.

La commission partage l'analyse de la collectivité selon laquelle : « *le terreau associatif est souvent le révélateur des talents de demain* » (p. 260). En particulier, elle souligne l'engagement de la collectivité à soutenir des actions d'éducation à l'image auprès du jeune public et le cinéma d'auteur.

1.2 Littérature, langues et cultures régionales

Ayant toujours souligné le rang de parent pauvre du secteur littéraire au sein de la politique régionale, la commission ne peut que saluer la « *réinterrogation des dispositifs* » portés par la collectivité en la matière.

S'agissant de cultures régionales, la commission note avec satisfaction le soutien apporté au tissu associatif dans la mise en œuvre de ses actions. Elle suggère par ailleurs que la maîtrise d'ouvrage d'événementiels culturels soit déléguée aux professionnels du secteur.

1.3 Musique

La commission apprécie la clarification apportée par la collectivité régionale sur le « *rôle essentiel des associations à la fois pour le développement du secteur mais également en tant qu'amortisseur des tensions sociales* », le secteur associatif constituant « *le premier palier pour mettre en œuvre un projet culturel* » (p. 264).

S'agissant plus particulièrement des « *autres dispositifs complémentaires* » et des « *projets innovants* » mentionnés à la page 264, la commission s'interroge sur leur nature.

1.4 Lieux de création et de diffusion

À la lecture de l'orientation suivante : « *Mettre la population réunionnaise au cœur des nouvelles politiques publiques en renforçant l'accès au spectacle vivant pour tous* » (p. 265), la commission s'étonne que le positionnement du Conseil régional soit circonscrit à ce seul secteur d'activités. En effet, elle estime que cette orientation devrait s'appliquer à l'ensemble de la politique culturelle régionale.

Concernant le schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion, la commission souhaite apporter un bémol à la priorité posée sur « *le rééquilibrage des équipements (accès à la culture dans les territoires des Hauts, du Sud et de l'Est)* » (p. 268). A son sens, il ne s'agit pas tant de déficit de lieu, que d'une question de direction artistique pleinement opérationnelle, portant un projet développé par les territoires et auquel on adjoindrait des moyens humains et financiers adéquats.

1.5 Théâtre et danse

La commission note que pour ces secteurs, la réflexion sur de nouveaux dispositifs est encore en gestation.

S'agissant plus particulièrement de la diffusion « *hors les murs* » (p. 266), la commission recommande vivement que celle-ci ne s'opère pas au détriment de la diffusion en salle, en nombre de représentations, de manière à ne pas obérer la qualité artistique des spectacles du fait de conditions techniques moins appropriées (matériel, loge...). Par ailleurs, il convient de veiller à ce que ces nouveaux publics n'en viennent pas à considérer comme obligée une nécessaire gratuité pour ce type de spectacle.

1.6 Entreprises culturelles

Au moment où l'on oppose « *un contexte budgétaire difficile* » (p. 260), « *un contexte budgétaire contraint* » (p. 261), « *un contexte marqué par le tarissement des aides publiques* » (p. 263), il est à déplorer qu'associations et entreprises se retrouvent en compétition pour l'obtention de deniers publics.

La commission note le choix fait par la collectivité régionale d'apporter son soutien à la forme juridique d'entreprise culturelle, se fondant en principe sur la rentabilité de l'activité générée. Toutefois, porteuse par ailleurs des valeurs de « l'exception culturelle », elle préconise une certaine modération dans le développement des aides publiques apportées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Enfin, il serait souhaitable que le Conseil régional érige plus fortement la médiation comme un axe fort de sa politique, de manière à favoriser la fréquentation des salles de diffusion, mais aussi celle des structures muséales régionales, visant un public qui ne s'y rend pas.

2 RAPPORT « PATRIMOINE CULTUREL »

La commission constate avec satisfaction que les champs du patrimoine culturel investis par le Conseil régional se sont étoffés (étude sur le patrimoine culinaire, campagne signalétique sur les lieux de mémoire, organisations de manifestations sur le patrimoine historique...).

S'agissant de la formulation spécifique de l'axe 1-2-2 (p. 285), la commission attire l'attention sur le risque d'assimilation du patrimoine immatériel aux seuls champs du maloya, du moringue et du marronage.

Enfin, la commission ne peut que continuer à saluer l'action volontariste de la collectivité en matière d'éducation patrimoniale, qui participe à la transmission générationnelle nécessaire à la préservation de l'oubli de notre patrimoine.

En ce sens, la commission encourage la collectivité à développer un axe généalogique fort, qui représenterait un complément de choix de son action patrimoniale globale.

1 SECTEUR « ÉDUCATION »

La commission souscrit à la place forte (« au cœur de ses priorités ») que souhaite réaffirmer la collectivité régionale pour sa politique éducative. Elle relève ainsi avec intérêt que « *l'année 2014 consacrée à la jeunesse et à la réussite* », consistera à renforcer l'action régionale mise en œuvre depuis le début de la mandature en faveur des lycéens et des apprentis. Celle-ci se traduit notamment par la reconduction de nombreux programmes et dispositifs ainsi que la mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement.

Ces interventions appellent les observations suivantes :

1.1 Construction, réhabilitation du bâti scolaire

En matière de construction du bâti scolaire, la commission regrette que la préconisation du CCEE concernant la construction de lycée à taille humaine (ne pas dépasser le seuil de 1000 élèves), maintes fois émise, ne soit pas retenue pour le futur lycée Nord (1300 élèves). Ce « surdimensionnement » lui paraît peu conforme à l'objectif « *d'offrir aux jeunes réunionnais ainsi qu'à la communauté éducative un environnement confortable* ». Elle regrette également que sa livraison n'intervienne qu'en 2016.

De même, elle persiste à recommander l'intégration, dans les programmes de construction, d'infrastructures artistiques et culturelles pour favoriser le développement de l'éducation artistique et l'épanouissement de nos jeunes ainsi que des locaux dédiés aux associations de parents d'élèves.

Concernant la réhabilitation et la rénovation des internats des lycées, si la commission note l'engagement de la collectivité dans un programme d'amélioration des conditions d'accueil et de vie des lycéens, elle ne trouve aucune information sur le nombre d'internats concernés et les délais prévus pour la réalisation de ces opérations. Elle espère pour sa part que l'excellence visée s'adressera à l'ensemble des élèves accueillis, contribuant ainsi à une véritable égalité des chances et à la réussite de tous.

1.2 Carte des formations initiales des lycées

Dans l'optique d'éviter les orientations par défaut, elle encourage la collectivité à prévoir davantage de places en BTS, non seulement pour les bacheliers des filières professionnelles mais également technologiques.

Concernant le soutien de la collectivité aux manifestations telles que le salon de la formation et le salon de l'éducation qui, cette année, ont été organisées parallèlement, s'il est à poursuivre, la commission appelle cependant à une meilleure coordination entre partenaires pour le meilleur profit des jeunes et des professionnels concernés.

1.3 Accompagnement des lycées dans la gestion des missions techniques

La commission encourage la collectivité régionale à poursuivre son orientation pour le renforcement des EMATT² ainsi que les structures mutualisées qui jusqu'ici ont fait preuve de leur efficacité. De même, elle rappelle l'importance d'associer quotidiennement les équipes d'adjoints territoriaux des établissements d'enseignement aux équipes pédagogiques, compte tenu des missions qu'elles exercent au quotidien pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les lycées.

Dans ce cadre, elle salue l'initiative régionale qui consistera à mettre à disposition des personnels techniques, des ordinateurs et de leur attribuer une adresse électronique professionnelle.

En matière de restauration scolaire, la commission juge positives les mesures relatives au suivi rigoureux de l'agrément sanitaire de la DAAF³ par les EPLE⁴, le développement de la part accordée à la production locale et l'aménagement de cafétérias publiques. Ces nouvelles orientations vont en effet dans le sens des propositions précédemment formulées par le CCEE. Par contre, elle s'interroge une fois encore sur les motifs de la reconduction de la tarification actuelle et ne s'explique pas la différence de tarifs entre le lycée (plus élevés) et le collège. Il paraît souhaitable et judicieux à la commission d'envisager une harmonisation des tarifs de restauration scolaire pour tout le second degré. De même, en l'absence de précisions du rapport, elle se demande si la collectivité a pris l'initiative d'organiser une enquête qualité auprès des lycéens. Ces mesures complémentaires, si elles étaient prises, participeraient également à augmenter le nombre de rationnaires.

1.4 Dispositifs de réussite éducative

Concernant le lycée numérique, qu'il s'agisse de la poursuite du « Plan Ordinateur Portable » ou de l'expérimentation sur l'utilisation de tablettes tactiles, ces dispositifs sont effectivement importants pour développer les usages numériques au sein des lycées. Aussi, conformément à ses remarques antérieures et au vu des résultats de l'évaluation du POP, il convient désormais d'accentuer son utilisation dans les pratiques pédagogiques. Dans cette perspective, il s'agit certes de renforcer le partenariat avec l'Académie mais également de l'élargir en direction de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et des associations de parents d'élèves.

S'agissant des manuels scolaires, la mise en place d'une réflexion sur les nouvelles modalités d'intervention apparaît également nécessaire à la commission et devrait permettre de faire la transparence sur les agréments accordés et les tarifs – différents – de locations pratiqués par les associations de parents d'élèves. La commission insiste vivement sur le fait que cette aide faite aux familles ne doit pas se transformer en une activité commerciale. De plus, conformément à ses avis antérieurs, elle réaffirme son souhait d'aboutir à la gratuité des manuels scolaires.

Enfin, pour ce qui est du plan Anglais, si la commission approuve son lancement, elle recommande à la collectivité de veiller à assurer une continuité du dispositif sur le plan des apprentissages, à définir une charte pour l'encadrement des intervenants et à penser à mettre en place un accompagnement particulier pour les enfants créolophones. Il lui paraît en outre souhaitable pour la réussite de ce nouveau dispositif d'entendre l'ensemble des acteurs concernés (linguistes, corps enseignant, associations de parents d'élèves...). Enfin, elle se demande si ce plan sera décliné sur le temps scolaire ou périscolaire.

² Équipes Mobiles d'adjoints techniques territoriaux

³ Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

⁴ Établissements publics locaux d'enseignement

1.5 Enseignement supérieur, Recherche et Innovation,

La commission note que la collectivité régionale souhaite s'inscrire pleinement dans les nouvelles responsabilités que décline la loi du 22 juillet 2013 concernant l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que dans le nouveau cadre d'intervention de l'Europe.

L'objectif d'avoir 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur étant maintenu, la commission invite une nouvelle fois la collectivité régionale à apporter un soutien particulier à toutes les formations qui, dès la première année, proposeraient des dispositifs pour aider les publics, hétérogènes, à réussir leur cursus universitaire.

En ce qui concerne le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la commission souhaite vivement que la collectivité prenne appui sur l'ensemble des acteurs concernés (personnels universitaires, étudiants) et sur les partenaires économiques et sociaux, pour en déterminer collectivement les principes et les priorités de l'intervention.

Si la commission relève que *« l'accompagnement des jeunes docteurs vers l'excellence universitaire ou leur insertion dans le tissu économique constituent les priorités de l'action régionale »*, elle ne trouve pas dans les orientations budgétaires une déclinaison à la hauteur de cette légitime ambition. La reconduction du dispositif d'aides aux étudiants de doctorat et la poursuite du dispositif d'allocation post-doctorale, même si elles traduisent un effort constant de la collectivité depuis de nombreuses années, ne peuvent à elles seules constituer l'accompagnement vers l'excellence et garantir leur insertion professionnelle.

De même, elle constate avec intérêt que le soutien à la recherche demeure aussi une orientation forte de la collectivité. Elle aurait toutefois apprécié d'avoir des précisions sur le nombre de projets qui pourront être soutenus par la collectivité régionale, l'année prochaine. Elle rappelle également, conformément à ses avis antérieurs, que tout retard dans les versements des crédits de recherche oblitère la finalisation des projets.

Enfin, elle regrette de ne pouvoir disposer, comme cela est fait pour l'enseignement secondaire, d'un tableau synthétique des actions de la collectivité régionale dans les domaines de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cela aurait eu l'avantage de permettre de mieux mesurer le niveau d'intervention de la politique régionale.

2 SECTEUR « MOBILITÉ »

La commission porte un regard très positif sur les actions présentées par la Région dans le domaine de la mobilité étudiante : augmentation du nombre d'étudiants en mobilité, renforcement de leur suivi académique, renforcement de l'aide aux stages en métropole et à l'étranger, suivi des étudiants hors La Réunion, programme d'échanges de type Erasmus avec l'université de La Réunion et les universités de l'océan Indien, e-passeport. Elle sera donc très attentive aux moyens que la collectivité mettra en œuvre pour atteindre ces objectifs.

3 SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

La commission partage l'ambition de la collectivité régionale vis-à-vis de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Dans une île marquée par un fort taux de chômage des jeunes (60 % des 18-25 ans), il est en effet primordial d'arriver à concilier jeunesse et réussite. La multiplicité des programmes, actions ou dispositifs présentés dans le rapport illustre par ailleurs le fort engagement de la collectivité dans ces secteurs. Mais en même temps, la présentation qui en est faite rend l'analyse plus difficile. Pour une meilleure lisibilité de la politique régionale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, il est fortement souhaitable de clarifier la présentation du rapport (plan, regroupement par catégorie d'actions et par type de publics ...).

Dans le domaine de l'apprentissage, la commission approuve les deux dispositifs que sont le module préparatoire à l'apprentissage et l'aide à la mobilité des apprentis en ce qu'ils offrent aux jeunes – dont ceux sortis du système scolaire – de nouvelles perspectives d'orientation professionnelle, de formation et en principe d'amélioration de leur capacité d'insertion professionnelle. Mais combien de jeunes en bénéficient et avec quels résultats ? La commission souhaite disposer de ces données afin de pouvoir apprécier les retombées de ces actions.

En outre, elle rappelle qu'au-delà de l'objectif du doublement de l'effectif d'apprentis, il y a lieu de mettre l'accent aussi sur le qualitatif et, plus particulièrement de veiller au bon fonctionnement du système de formation. Afin d'avoir un meilleur aperçu de ce que représente la réussite dans cette formation par l'alternance, elle souhaite que le rapport puisse faire état du taux de réussite aux examens mais également des taux d'abandon et d'échec en apprentissage.

Enfin, s'agissant de l'indemnité compensatrice versée aux employeurs privés, orientation déjà affichée l'année dernière, la commission préconise un versement sous conditions : respect de la qualité de l'accueil, de l'encadrement et du suivi de l'apprenti ainsi que – et non des moindres – le respect du contrat d'apprentissage.

1 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

En préalable, la commission interroge le Conseil régional sur la dénomination de cette partie des orientations budgétaires : s'agit-il de sport et de vie associative sportive ou de sport et de vie des associations ?

Si c'est de sport et de vie des associations que le Conseil régional entend traiter dans ce rapport, la commission s'étonne de l'approche restrictive qui en est faite car l'Éducation populaire avec les associations actives dans ce domaine en sont exclues.

L'étonnement de la commission est d'autant plus forte que le Conseil régional fait, de 2014, *l'année de la jeunesse et de la réussite sportive*. Aussi, elle doute que la collectivité régionale qui retient la jeunesse comme priorité au titre du prochain exercice la résume seulement en termes de réussite sportive.

2 ÉDUCATION POPULAIRE

La commission s'interroge sur la prise en compte des associations d'Éducation populaire dont le public est majoritairement jeune. Aussi la commission milite pour que le Conseil régional développe des dispositifs à destination des fédérations locales et/ou têtes de réseaux d'Éducation populaire pour qu'elles participent à leur manière aux 9^{èmes} jeux des îles et interviennent en complémentarité avec les ligues et les comités sportifs afin de faire de cette manifestation un événement pour et par la jeunesse réunionnaise.

3 SPORT

Dans ce domaine, la commission souscrit à l'ensemble des axes retenus par le Conseil régional dans ce projet d'orientations budgétaires et demande qu'ils puissent être renforcés et bénéficier de financement lors du budget primitif à la hauteur des ambitions affichées.

S'agissant des 9^{èmes} jeux des Îles de l'Océan indien, la commission note la forte implication de la collectivité régionale à destination des ligues et comités ou encore en faveur de la construction et de la réhabilitation des équipements sportifs des communes et elle y est favorable.

Par ailleurs, la commission approuve l'orientation prise par la collectivité régionale pour soutenir les projets sportifs associatifs dont la thématique valorise la dimension sociale de l'individu à travers des actions en faveur de la santé, de la femme, du handicap. Elle préconise que cette mesure soit également étendue au secteur « jeunesse » qui a de très nombreux projets dans ces domaines.

En ce qui concerne la politique régionale de mobilité des sportifs de haut niveau, la commission recommande au Conseil régional de s'assurer d'une meilleure régulation du traitement des dossiers.

Pour ce qui est de la construction et de la maintenance des équipements sportifs des lycées, la commission y est favorable mais elle s'interroge sur le nombre de projets que compte soutenir le Conseil régional.

Par ailleurs, la commission note que « face à la persistance du phénomène requin et des risques qui y sont liés, la Région maintiendra son soutien aux disciplines sportives concernées » (p. 257). La commission s'interroge sur les actions concrètes qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce soutien. Elle demande au Conseil régional d'être plus explicite sur ce point.

En conclusion, la commission insiste auprès du Conseil régional sur la nécessité de faire des 9^{èmes} jeux des Îles de l'Océan indien une réussite sportive et populaire en associant l'ensemble des acteurs qui avec leurs actions et projets sont en mesure de mobiliser la population réunionnaise dans son ensemble et de créer l'engouement populaire souhaité.

Commission 4 « Développement territorial »

Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme

L'examen par la commission 4 « Développement territorial » à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme), des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2014 appelle les remarques suivantes :

1 LE PLAN DE RELANCE

S'agissant du plan relance⁵, la commission encourage le Conseil régional à le maintenir même si elle craint que les communes, vu leur contexte économique et financier, ne soient pas en mesure de se mobiliser et de présenter des projets faute de disposer de la trésorerie nécessaire pour leur réalisation.

2 AMÉNAGEMENT

La commission note avec satisfaction que la collectivité insuffle à sa politique d'aménagement du territoire une cohérence dans ses projets. En effet, elle se positionne désormais en qualité de maître d'ouvrage et s'inscrit enfin, complètement dans le « faire faire ». C'est là tout à fait son rôle.

Par ailleurs, la commission relève avec intérêt l'intervention nouvelle de la collectivité de se porter garant des emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des dépôts et de consignation pour la construction des logements sociaux. Elle encourage cette initiative bien que ce soutien financier relève de la compétence départementale.

Enfin, la commission insiste pour que la collectivité régionale, à l'instar de ce qu'elle envisage de faire pour les Hauts, œuvre de concert avec le conservatoire du littoral à la mise en valeur du liseré côtier de La Réunion. Cette démarche doit viser plus particulièrement à :

- soutenir le développement économique et promouvoir une démarche qualité des activités ;
- structurer de nouvelles filières autour de produits identitaires ;
- valoriser l'identité du littoral à travers des savoir-faire ;
- sauvegarder et valoriser le petit patrimoine maritime ;
- conduire la mise en tourisme des itinéraires d'accès au littoral ;
- soutenir l'animation territoriale côtier ;
- soutenir les programmes visant l'accroissement des compétences des acteurs et des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable en s'appuyant sur le réseau GRANDDIR.

⁵ 300 millions d'euros sur toute la mandature p.41

3 ROUTES

La commission réitère une proposition faite depuis plusieurs années par le CCEE : celle de la création d'un Office de la route dont la mission principale serait d'imaginer et de réaliser un Plan de circulation sur tout le territoire de l'île, regroupant les différents niveaux de compétence en matière routière : national, départemental, communal et forestier.

La commission note une forte augmentation du nombre de voitures stationnées aux abords des échangeurs de la route des Tamarins, illustrant ainsi une pratique du co-voiturage. Aussi, préconise-t-elle à la collectivité que ces abords de sorties soient mieux aménagés, et qu'ils puissent offrir de « vraies » places d'aires de stationnement dont l'implantation fera l'objet d'une réflexion.

De plus, si la demande est réelle et vérifiée, la commission recommande la mise en place d'un dispositif organisé de transport collectif de personnes sur ces sites à destination des agglomérations.

Enfin, vu que le tourisme est une priorité régionale, la commission insiste sur la nécessité de mettre en place une signalétique à vocation touristique facilitant plus largement l'accès aux sites.

4 TRANSPORTS

4.1 Le transport câblé

La commission relève que la collectivité, dans la mise en œuvre des actions du Schéma régional des Infrastructures et des transports, engage des études de faisabilité de réalisation d'un transport câblé portant sur deux secteurs : Saint-André-Salazie et Cilaos – Saint-Louis.

Elle propose l'étude d'une liaison par câble entre La Rivière des Galets et Mafate en passant par Deux-Bras et Grand-Place. Ce type de transport qui participerait au désenclavement humain, sanitaire et économique du Cirque aurait aussi l'avantage de :

- renforcer l'attractivité touristique du site (vue du ciel) ;
- se conformer aux dispositions de la loi sur l'eau (protection de la Rivière des Galets) ;
- d'éviter l'entretien et la reconstruction de la piste après chaque catastrophe naturelle ;
- d'aider à une meilleure gestion des déchets du Cirque.

4.2 La SEMATRA

Concernant le transport et plus particulièrement la SEMETRA, la commission note que le Conseil régional est l'actionnaire principal ultra majoritaire. Aussi, l'incite-t-elle, dans le cadre de cette SEM, à agir en faveur du tourisme en développant des liaisons aériennes entre La Réunion et les provinces de l'hexagone, ou encore entre les îles de l'Océan indien avec le label des « Îles vanilles ». De plus, la commission insiste auprès du Conseil régional pour qu'il agisse avec la SEMETRA pour développer plus fortement et renforcer le service public aérien, élément incontournable pour l'ouverture de La Réunion au monde et le développement de l'île.

4.3 Le plan régional vélo

La commission a longtemps encouragé dans ses derniers avis⁶ le déplacement alternatif (ou mode « doux ») à l'utilisation des véhicules individuels.

La commission prend note du dispositif « plan régional vélo » lancé par la collectivité mais regrette que celui-ci soit toujours dans la phase d'expertise territoriale. Elle demande au Conseil régional d'aller au-delà de cette phase de diagnostic.

La commission encourage à nouveau la collectivité régionale à créer un réseau de pistes cyclables maillées à travers toute l'île afin d'offrir aux usagers cyclistes, les aménagements permettant d'accroître l'usage utilitaire et ainsi, de s'affranchir du « tout voiture ». De plus, ce dispositif permettra de renforcer l'offre de loisirs en offrant des sites sécurisés pour la pratique du vélo. La commission souhaite que le Conseil soit associée à la démarche de réflexion sur ce plan.

Elle note sa volonté de valoriser les emprises foncières issues des délaissés routiers. Cette valorisation peut passer par la transformation de ces délaissés en itinéraires de randonnées cyclistes, pédestres, équestres.

5 ÉNERGIE

En matière d'énergie, la commission note avec satisfaction le rôle du Conseil régional qui en chef de file confirmé a su développer une « gouvernance énergie » partenariale et collaborative dans le cadre d'un comité stratégique de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs locaux.

Aussi, la commission insiste auprès de la collectivité régionale pour qu'elle profite de cette gouvernance pour agir avec plus de célérité en faveur des énergies thermiques des mers ou encore de réactualiser les dossiers de la géothermie à La Réunion.

Enfin, la commission rappelle à la collectivité régionale la nécessité de faire de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour une meilleure utilisation de l'énergie. Le réseau « GRANDDIR » avec son ensemble d'acteurs peut avoir un rôle actif dans cette démarche et accompagner le Conseil régional dans ce domaine.

S'agissant du Schéma régional climat-air-énergie, la commission soutient le Conseil régional et l'encourage à poursuivre le travail de concertation entamé notamment dans la mise en œuvre pratique et effective des fiches actions définies.

La commission relève que la collectivité engage à nouveau des études de faisabilité sur les énergies telles que la biomasse, les énergies marines, photovoltaïque, éolien et hydraulique. Elle s'étonne que la géothermie ne soit toujours pas mentionnée. Sur ce dernier point, la commission souhaite surtout que l'île dispose à terme de connaissances avérées qui lui permettent de faire des choix pertinents au regard des expériences des Outre-mer.

La commission souhaiterait une meilleure visibilité sur la gouvernance énergétique après la dissolution de GERRI⁷ et de l'ARER⁸, notamment sur le comité stratégique énergie, l'articulation avec la SPL Énergies Réunion et les différents comités.

⁶ Avis du CCEE sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013.

⁷ Grenelle de l'environnement à La Réunion : Réussir l'innovation – Green Energy revolution : Reunion Island.

⁸ Agence régionale de l'énergie Réunion

6 DÉCHETS ET CADRE DE VIE

À la fin de l'année 2010, l'assemblée plénière de la Région a approuvé le dispositif « Plan régional d'élimination des déchets industriels (PREDIS) et autres que ménagers et assimilés (PREDAMA) » pour répondre à plusieurs objectifs de santé et de salubrité publiques. Cependant, la commission ne peut que constater le retard accumulé dans la mise en œuvre de ce plan et s'interroge sur son opérationnalité, prévue par la collectivité avant la fin de l'année 2013.

7 TOURISME

La commission se félicite de la volonté de faire du tourisme une priorité régionale malgré un contexte difficile, d'autant que la politique touristique de la collectivité est déclinée dans l'ensemble des secteurs (économie, aménagement, routes, coopération régionale, sport...) démontrant le traitement transversal du sujet. Il manque le volet culture, c'est avec beaucoup de regret que la commission en fait le constat.

Aussi, afin de conforter le Conseil régional dans ses orientations budgétaires, la commission insiste sur la nécessaire adoption tant par la collectivité que par l'ensemble des acteurs d'un schéma vertueux de gouvernance du tourisme à La Réunion (cf. p. 27 du rapport sur le tourisme à La Réunion validé en assemblée plénière du CCEE du mardi 30 avril 2013).

De plus, la commission se félicite que le problème des visas soit au cœur de la réflexion de la collectivité ; mais elle ne doit pas se « cantonner » aux seuls sud-africains. Sur cette question, la commission rappelle l'observation du CCEE, à savoir : si l'ensemble des pays émergents, Maurice, la Jamaïque, l'Union européenne, la France, l'Australie entre autres ouvrent leurs frontières, il est impossible de croire que La Réunion doit rester sous une analyse de « rigueur migratoire » alors que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) encourage les pays à revoir leurs réglementations et procédures en matière de visas et relève la corrélation étroite, grâce au tourisme, entre la simplification des formalités de délivrance des visas et la croissance économique.

Concernant l'innovation, la commission relève le fort engagement de la collectivité régionale. Elle souhaite donc que le Conseil régional et ses partenaires soient aussi innovants en plaçant les Réunionnais au « cœur de la stratégie touristique » en les faisant participer activement et effectivement à la gouvernance touristique. Cette participation active et effective peut se traduire par la prise en compte de la culture réunionnaise dans le domaine du tourisme en développant le tourisme pour tous, en faisant des Réunionnais des destinataires de l'offre, en les sensibilisant au tourisme et en formant tant les cadres que les jeunes.

Par ailleurs, pour la commission, la veille touristique est effectivement une clé pour la bonne connaissance du secteur et de ses perspectives. Aussi, la commission relève-t-elle que la collectivité fait sienne sa recommandation sur « l'open-data », l'instauration d'un dialogue entre acteurs de la recherche et institutionnels du tourisme. Elle réitère, de plus, sa proposition de faire de l'observatoire régional du tourisme un organisme indépendant notamment de l'IRT.

Elle rappelle également que la création d'un observatoire régional des risques naturels est une réponse pertinente aux problématiques liées à la sécurité des populations et à la responsabilité des élus.

Dans ce cadre, la commission suggère qu'un volet orienté sur la Mer soit traité par cet observatoire et intègre le risque requins dans ces réflexions.

Plus généralement, la commission suggère que dans le cadre de cet observatoire, soit identifié trois volets : Air-terre-mer, dans la mesure où ces éléments constituent le socle d'une des activités principales du tourisme, les loisirs de nature.

Enfin pour conclure, la commission formule les propositions suivantes :

- mettre en œuvre les missions relevant d'un Comité départemental du tourisme. En effet, à La Réunion, l'IRT cumule les missions d'un Comité régional du tourisme et d'un comité départemental du tourisme. Or, force est de constater que les missions de ce dernier ne sont pas à ce jour développées par l'IRT ; alors qu'elles permettraient si elles étaient mises en œuvre de créer les conditions nécessaires à l'émergence de projets particulièrement dans le secteur des loisirs et activités de sports de nature ;
- utiliser la SEMATRA et le statut d'actionnaire principal majoritaire pour développer une vraie compagnie aérienne régionale inter-îles de l'Océan indien et vers les capitales des marchés prioritaires identifiés dans la stratégie touristique ;
- développer le wifi libre avec l'extension du e-tourisme en priorité dans les stations balnéaires, les villages des Hauts, les sites remarquables ;
- créer, en premier élément de réponse à la crise requins, des bassins de baignades de mer dans toutes les communes du littoral ;
- profiter des prochains jeux des Îles de l'Océan indien organisés à La Réunion pour favoriser et soutenir la création de lieux pouvant offrir à la fois l'hébergement et accueillir des séminaires, colloques et conférences. En effet, La Réunion souffre de réelles carences en la matière et se prive ainsi d'une clientèle de groupe de plus en plus nombreuses et demandeuse d'infrastructures.

L'examen par la commission « Cadre de vie » à partir de ses champs de compétences (environnement, biodiversité, patrimoine naturel) des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2014 appelle les remarques suivantes :

1 ENVIRONNEMENT

1.1 La création de nouveaux équipements visant à l'amélioration de la qualité de l'eau

Dans le cadre de la préparation du programme opérationnel européen 2014, la commission relève l'intervention nouvelle de la collectivité de soutenir financièrement les projets d'assainissement en zone de densification urbaine et d'assainissement non collectif des logements locatifs. Ces nouveaux équipements structurants visent principalement à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elle espère que ce dispositif répondra à la préoccupation de la population sur les risques sanitaires liés à la turbidité de l'eau potable.

1.2 La mise en œuvre du Schéma régional climat air énergie

Dans le cadre du schéma régional climat air énergie, la commission prend note que les actions visant à la maîtrise de l'énergie seront déclinées en plan climat énergie territorial dans le courant de l'année prochaine. Elle approuve les orientations de ce dispositif (fiches-actions) et encourage la collectivité à maintenir ce rythme pour respecter non seulement les délais qu'elle s'est fixés mais également la mise en route des projets d'action du SRCAE. Elle relève la nécessité pour tous de prendre conscience des enjeux liés à la maîtrise énergétique et de s'orienter à terme vers un changement de comportement pour entrer dans l'ère d'une société « décarbonée ».

2 BIODIVERSITÉ

2.1 La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité : des actions partenariales à renforcer

La commission approuve l'élaboration de la déclinaison régionale de la stratégie nationale pour la biodiversité⁹. Le document de référence auquel se rattachent le Plan opérationnel de lutte contre les invasives¹⁰ ainsi que le document nommé Stratégie de Conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion¹¹ combinent à eux trois une feuille de route pour les années à venir jusqu'en 2020. La commission espère que des fiches actions ne resteront pas au stade de « bonnes intentions », elle préconise à la collectivité une plus grande implication et le renforcement des actions partenariales afin que les solutions proposées répondent à la réalité de terrain.

⁹ SNB

¹⁰ POLI

¹¹ SCFHR

2.2 Le devenir des éco-gardes : une question en suspens

La commission déplore que l'année 2013 ait été marquée par la répétition des incendies de forêts sur des sites emblématiques comme le Volcan ou la Roche érite. Ces incendies entraînent une perte que l'on ne mesure pas encore complètement à ce jour. À travers tous les dispositifs de lutte contre les incendies, la prévention grâce à la surveillance et la sensibilisation ont donné de bons résultats. Grâce à l'initiative de la collectivité, fin 2012 et en 2013, la conclusion d'une convention Région-Parc national de La Réunion a permis de co-financer 20 postes d'éco-gardes ainsi que l'achat de matériel roulant pour assurer les tournées de garde. Le retour d'expérience sur cette initiative est probant. La commission encourage la Région à valoriser davantage cette initiative qu'il conviendrait de pérenniser en la dotant collectivement des moyens nécessaires à son action. La commission ne peut que s'interroger sur le devenir de ce personnel précaire. Elle souhaite que les éco-gardes -jeunes formés et expérimentés- bénéficient enfin d'une stabilité professionnelle par l'octroi d'un contrat de travail à durée indéterminée.

2.3 La biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

La commission relève avec satisfaction l'élaboration d'un deuxième projet Life + visant à la mise en œuvre des actions de conservation prioritaires des écosystèmes naturels, et souligne la volonté de la collectivité de les mener dans une démarche partenariale en y associant la population réunionnaise. Cependant, elle attire l'attention de la collectivité pour que ces actions financées par l'Union européenne participent également au maintien du bon état de milieux naturels exceptionnels, moins connus mais de haute valeur patrimoniale comme la pandanaie à la Plaine des palmistes.

2.4 La biodiversité marine : une implication contrastée de la collectivité

S'agissant du volet marin, la commission constate le soutien important de la collectivité à des projets portant sur l'étude des cétacés et à la gestion du risque requin. Elle regrette toutefois que cette implication se fasse au détriment de la Réserve naturelle nationale marine de La Réunion. Cette structure assure des missions de surveillance, de sensibilisation, d'éducation, d'entretien, de connaissance et de suivi du patrimoine naturel maritime et mérite indubitablement un renforcement du soutien de la collectivité. Aussi, la commission recommande que la Région s'engage davantage dans la gouvernance des établissements tels que le Parc national de La Réunion, la Réserve naturelle nationale marine et le Conservatoire botanique national des Mascariens, structures reconnues comme garantes de la biodiversité terrestre et marine réunionnaise.

2.5 L'éducation à l'environnement et au développement durable : un soutien financier et politique à pérenniser

La commission tient à rappeler les travaux engagés ces dernières années par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement pour faire connaître et reconnaître l'éducation à l'environnement et au développement durable comme un vecteur de sensibilisation et de valorisation de l'environnement, qui s'est concrétisé par l'implication de la collectivité dans l'association GRANDDIR¹². Elle souligne l'effort de la collectivité et rappelle que seul un appui

¹² Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'Île de La Réunion

pérenne pourra aider l'association à développer ses activités EEDD en faveur de tous. Elle souhaite que la collectivité s'engage pour un nouveau « faire ensemble ». La participation active et reconnue des jeunes constitue un levier essentiel dans la prise en compte du développement durable. En ce sens l'EEDD peut aider à repenser l'éducation en permettant aux enfants, adolescents et jeunes adultes de s'impliquer dans la vie de leurs territoires.

Par ailleurs, la commission prend acte de l'acquisition d'ouvrages sur la biodiversité réunionnaise qui seront transmis aux centres de documentation et d'information des lycées. Elle considère que la démarche entreprise est louable, toutefois elle souhaite que la collectivité encourage les actions qui ont pour objectif de mettre la nature au cœur des préoccupations de l'Éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, la commission constate à nouveau que « la transition énergétique est au cœur des enjeux environnementaux, économiques, et sociaux. Elle implique un changement culturel important sur les façons de penser l'énergie, les usages, les formes de production et les adaptations aux modifications du climat dans chaque territoire. Au-delà de la sensibilisation de tous et de la formation des professionnels il est nécessaire d'imaginer de nouvelles démarches participatives à destination de tous les habitants au plus proche de leur lieu de vie pour favoriser le développement de comportements éco-citoyens et éco-responsables »¹³.

3 RECHERCHE ET INNOVATION

Dans ce secteur, les remarques de la commission portent sur la nécessité pour le Conseil régional :

- d'accompagner, au-delà de Sciences Réunion, l'ensemble des acteurs associatifs qui œuvrent à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. La commission rappelle que dans le champ de l'Éducation populaire, il existe des associations spécialisées en la matière. Il convient donc de les aider et de les soutenir dans leurs actions ;
- d'augmenter le nombre d'allocations régionales de recherche de doctorat en faisant en sorte de permettre la diversification des sujets de recherches. Doivent donc être concernées tant les sciences dures que les sciences humaines (histoire, géographie, lettres, ethnologie, sociologie...) ;
- de donner plus de visibilité aux actions menées dans le cadre du programme NetBiome et aux résultats obtenus par cette coordination de la recherche en biodiversité pour tout l'Outre-mer ;
- d'encourager, plus qu'elle ne le fait actuellement, les programmes sur l'énergie thermique des mers dont les résultats de l'expérimentation à Saint-Pierre méritent d'être largement partagés avec l'ensemble de la population réunionnaise.

¹³ Livret des 11 propositions des Assises nationales de l'EEDD